

Compte-rendu du Conseil Municipal

Session ordinaire du jeudi 16 mai 2024 à 20 heures

Présents : Messieurs BESANCENOT, HEGO, JOBARD, FRANCOIS, GACONNET et COURIOL et Mesdames GUINET, BIGOTTE-CHOULET, LOMBERGER, HUBLARD et BERNARD.

Excusés : DESCHAMPS Stéphanie, TOURNERET Julien, POINCENOT Daniel

Retards : CHAUVELOT Emmanuel rejoint le conseil à 20h13.

Désignation d'un secrétaire de séance : Émilie BERNARD

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2024 à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

Délibérations

- **Délibération n° 1 : Projet ATC**

Dans l'objectif de la réduction de la fracture numérique sur l'ensemble des territoires ATC France déploie des infrastructures passives mutualisables qui hébergent les installations de télécommunications des opérateurs de réseaux de téléphones mobiles. Dans le cadre de cette activité, ATC France souhaite aménager un point haut télécom (pylône) sur Chargey-lès-Gray et pour ce faire, ATC FRANCE a mandaté ARCHITECTES & PARTENAIRES dans le but d'identifier, puis de négocier un emplacement permettant l'accueil et le regroupement des opérateurs de télécommunications.

Ce projet a été plusieurs fois débattu au conseil municipal.

La parcelle retenue route de Oyrières ne convient pas.

ATC a prospecté sur notre territoire : terrains privés et communaux.

- *Le conseil municipal approuve pour la mise en place de l'antenne sur une propriété de la commune en priorité.*

Avec 9 voix « pour » et 3 abstentions

Et si aucune parcelle communale ne convient le projet verra le jour sur une parcelle privée.

- **Délibération n° 2 : Renouvellement de la convention de partenariat avec la poste pour 9 ans**

La Poste a proposé aux communes la gestion de points de contact « la Poste agence communale » offrant les prestations postales courantes, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990.

Madame le Maire expose le nouveau contrat de présence postale 2023-2025 et les modalités d'organisation de l'agence postale communale qui devient point de contact du réseau de la poste, offrant toute la gamme des services de la Poste.

Le conseil municipal de Chargey-lès-Gray étudie la convention de partenariat proposée, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Décide de renouveler la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnité de 1140€ par mois et conformément aux nouvelles modalités de gestion, avec des offres de service élargies et rémunérations valorisantes pour l'agent.

Le maire est mandaté pour signer la convention de partenariat proposée.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce renouvellement.**
 - **Délibération n° 3 : Déclaration en non valeur**
Budget principal - liste n° 6263260032 - montant 4 euros
- **Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil décide d'accepter en non valeur la créance de 4€ citée à l'unanimité.**

Travaux non budgétisés

- **Délibération n° 4 : Isolation descente à la cave Maison des associations**

Devis Faron : 1522,50 euros

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**
- **Délibération n° 5 : Arrachage de lierre et racines sur terrain vers la boulangerie**

Devis Grisouard : 200 euros

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**
- **Délibération n° 6 : Arasage et tout-venant rue du moulin**

Devis Grisouard : 200 euros

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Informations

1) Règlement travaux de voirie

Rencontre avec Monsieur Chaveca et Madame Romero Canard le 11 avril en présence de Madame Aventino.

Rappel d'une somme de travaux non réglés : 12 165€

Présentation du relevé du 11 février 2021 et de la page du grand livre montrant l'existence des mandats correspondants au règlement de ces travaux.

Madame Aventino a téléphoné à la trésorerie pour consultation des archives.

La Responsable a envoyé un mail concluant que les mandats n'apparaissent pas et que les travaux restent à régler au syndicat de voirie.

2) Vente bâtiment MFR rue des Prés

Rencontre des acheteurs de la Maison Familiale rue de Montot.

Projet de 7 appartements, du studio au F3.

Rappel de la nécessité de garer les voitures dans l'enceinte de la propriété.

Un arrêté sera pris.

3) Dégradation jeux

Devis pour remplacement : 1164,96 TTC

Franchise de 200 euros.

Réflexion autour de l'installation de vidéosurveillance à l'Espace André Fuin.

4) Éoliennes (suite)

Nous avons reçu un commercial qui est venu nous présenter un nouveau projet éolien.

- 4 éoliennes de 180 à 200m sur le domaine public
- Dès la phase de développement, un périmètre de 3km autour des éoliennes bénéficie d'une auto-consommation collective.
Sur notre facture EDF, apparaîtrait une baisse de 20%.
- Démantèlement des éoliennes prévu

5) Vente du terrain en contre-bas de l'école

Madame le Maire a sollicité Maud Lomberger pour gérer la mise en vente de(s) terrain(s) en contre-bas de l'école.

6) Démarches pour étude de la salle des fêtes

Refus de notre candidature à « village d'avenir ».

Comme nous le recommandait le Préfet, Madame le Maire a contacté Mme la Sous-Préfète qui préconise l'aide de la CCVG pour ce projet.

Sollicitation des services de la CCVG par mail. En attente de réponse.

7) Habitat 70

Rencontre avec Monsieur Rosa, Directeur d'Habitat70.

Le projet est toujours d'actualité.

8) Impasse Rémy

Les travaux débiteront semaine 22.

9) Prise

Le camion de pizza sera désormais à côté de la salle polyvalente le jeudi soir.

10) Élections européennes du 9 juin : tableau de permanence du bureau de vote rempli par les conseillers et conseillères.

La séance est levée à 21h10